

JUSTICE

Ault environnement saisit le préfet

À la suite de la décision du tribunal administratif du 24 avril, Marthe Sueur, maire d'Ault, a communiqué les documents réclamés par l'association Ault environnement : le rapport Interland et le scénario « Belvédère », concernant l'avenir du trait de côté à Ault et la création de la zone dite du Moulinet. Bernard Motuelle, président de l'association, a néanmoins écrit au Préfet de région, le 28 mai : « Le 27 mai, j'ai été destinataire d'un seul docu-

ment : le rapport d'études Interland accompagné d'une lettre de Madame le Maire. Elle n'envisage pas de nous remettre le contenu du scénario « Belvédère ». Elle ne respecte donc pas la décision du tribunal administratif. » Interrogée, Marthe Sueur ne cache pas sa surprise : « Le rapport Interland que j'ai transmis à Ault environnement contient l'étude et le scénario du « Belvédère ». 200 pages au total. Je ne peux pas donner des documents que je n'ai pas. »